



ACCUEIL MILLAU SÉCUR

Maison d'Enfants à Caractère Social

LES MISSIONS DU REFERENT

Pour le projet personnalisé :

Il est le garant du projet personnalisé de l'adolescent qu'il coconstruit avec lui et sa famille, en cohérence avec le Document Individuel de Prise en Charge, l'ordonnance de placement et le PPE.

Il informe régulièrement l'équipe de l'évolution du projet personnalisé et l'actualise à chaque fois que nécessaire, tant en termes d'objectifs que de moyens à mettre en œuvre pour les atteindre. Ce document est signé par l'adolescent, le ou les parents, le référent éducatif et le cadre de direction.

Il est le porteur de la parole de l'adolescent, il accorde une attention particulière pour aborder et prendre en compte ses besoins et ses attentes.

Il programme des entretiens mensuels avec l'adolescent pour contrôler le suivi et la mise en œuvre du projet personnalisé.

Il rédige des compte-rendu d'entretien de projet personnalisé qu'il consigne systématiquement dans le dossier de la personne accompagnée.

Soucieux de la cohérence et de la continuité de son parcours, il prend en compte l'histoire singulière de la personne accompagnée et travaille en étroite collaboration avec la psychologue du service, le co-référent de la situation, l'ensemble de l'équipe éducative et le chef de service.

Pour les partenaires et la famille :

Le référent est le lien privilégié avec les représentants de l'autorité parentale avec qui il entretient des liens réguliers, tant pour coconstruire le PP et les informer de l'évolution du projet de l'adolescent que pour solliciter leur accord et leur signature concernant les décisions liées aux actes non usuels (santé, scolarité, orientation, religion, sports à risques, choix esthétiques...).

Il propose à minima deux rencontres avec la famille durant l'année en cours pour recueillir les attentes des représentants légaux et coconstruire la définition d'objectifs et de moyens permettant la mise en œuvre du projet personnalisé dans les deux mois qui suivent l'accueil de l'adolescent.

La deuxième visite est dédiée à la présentation du bilan du projet personnalisé et à l'actualisation du projet de l'année suivante. Les rencontres avec la famille doivent, dans la mesure du possible, être effectuées en binôme, avec la psychologue du service ou le co-référent.

A l'issue de chaque rencontre, il rédige des compte-rendu d'entretien de rencontre famille qu'il consigne systématiquement dans le dossier de la personne accompagnée.

Coordinateur des actions éducatives du projet personnalisé pour tous les membres de l'équipe, il favorise les liens entre les différents intervenants extérieurs des champs éducatifs, pédagogiques, thérapeutiques et médicaux. Il facilite les échanges d'informations, les centralise et les retranscrit. Il veille à la cohérence des différentes actions entreprises pour lesquelles il rend compte régulièrement au chef de service.

Il présente en réunion de synthèses et pluridisciplinaire l'évolution de la situation de l'adolescent, le contexte familial, ainsi que les objectifs atteints et les perspectives de travail à venir.

Le référent est chargé de rédiger les rapports transmis aux équipes à l'origine de l'accompagnement ou au magistrat ayant pris la décision de protection. Ces écrits sont validés par un cadre de direction avant d'être adressés à l'extérieur.

Tous les écrits professionnels en lien avec la situation de la personne accompagnée qui sont transmis vers l'extérieur sont systématiquement lus aux parents par le référent.

La lecture de ces écrits fait obligatoirement l'objet d'un compte-rendu d'entretien avec la famille, qu'il soit effectué en présentiel ou en distanciel.

Pour la personne accompagnée :

Il est présent dès l'entretien d'admission et se tient disponible et à l'écoute des besoins et des attentes de la personne en permanence. A la suite de l'entretien, il anime la visite du service pour les parents.

Il assure et entretient un lien de collaboration avec l'équipe qui a accompagné l'adolescent auparavant, particulièrement en interne avec l'équipe du service de l'Annexe de la Maison d'enfants de Ségur, avec l'équipe du SEAD, et en externe.

Il représente la personne accompagnée, sa famille, le service et l'établissement dans toutes les instances externes. Il porte la position du service en défendant les intérêts, les besoins et les attentes de la personne accompagnée auprès des partenaires.

Il est chargé de contrôler régulièrement les documents dans le Dossier Unique de l'Usager et d'actualiser les données à chaque fois que nécessaire.

Tout au long du parcours, il recueille et évalue les besoins de la personne concernant la vêtue et la gestion de l'argent de poche et d'éventuels projets de dépenses conséquents.

Le référent doit être particulièrement sensible et attentif aux dates importantes qui concernent la personne accompagnée (anniversaire, décès, fêtes de fin d'année).

Il doit, à chacun de ces moments, évaluer les besoins et les attentes de l'adolescent et adapter ses réponses et actions éducatives en fonction. Il se charge d'organiser ou coordonner la célébration de l'évènement avec l'équipe éducative et le chef de service, l'achat d'un gâteau d'anniversaire et d'un cadeau par exemple.

Il reste également un acteur privilégié pour toutes les demandes qui concernent des personnes ressources de l'environnement de l'adolescent (liens familiaux, amicaux, affectifs et intimes) et se charge de contacter et évaluer ces liens et si les conditions d'accueils sont suffisamment sécurisées pour pouvoir les valider et les entretenir.

Aux 17 ans de la personne, il propose et programme un entretien de préparation à la majorité qui vient formaliser et définir les objectifs de la dernière année avant les 18 ans et l'éventuelle sortie du dispositif de protection de l'enfance. Cet entretien est aussi l'occasion de présenter la possibilité et les conditions d'une demande de prolongation de la mesure de protection, dans le cadre d'une mesure d'accompagnement jeune majeur.

A la sortie de la Villa et à la fin de l'accompagnement, il propose un entretien de fin d'accompagnement avec le chef de service et la personne, au cours duquel est effectué le bilan final de son projet personnalisé et recueillis les impressions et ressentis de l'adolescent sur son parcours à la Villa. L'objectif étant la démarche qualité et la réflexion des axes d'amélioration.

Dans le cadre de cet entretien, les démarches d'accès au dossier de la personne et de changement d'adresse sont également présentées.

Avant le départ de l'adolescent, le référent lui remettra l'album photos qui aura été élaboré pendant tout la durée de son accompagnement. Il coordonnera et facilitera son déménagement avec l'équipe éducative et le chef de service vers son domicile familial ou son futur logement autonome.

Pour le co-référent :

Il l'informe de ses futures absences pour organiser et coordonner le passage de relais pendant la durée de son absence et anticiper les besoins prioritaires liés au projet personnalisé de la personne.

Il le sollicite régulièrement concernant l'analyse de la situation, avec le soutien technique de la psychologue et pour l'ensemble des écrits professionnels.

Il l'identifie dès le début de l'accompagnement auprès de l'adolescent, de sa famille et des partenaires.